COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 16.05.2016

09/2016

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera. "Crédit d'étude de faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera"

Président : Yves Laurent Kundert (Les Verts)

Membres : Christian Bécherraz (SOC)
Anne-Lise Bühler (PLR)
Claude-Pascal Gay (PLR) Absent(e) excusé(e)
Yanick Hess (PLR)
Franco Meichtry (UDC)
Pierre-Yves Nussbaum (SOC)
Alexandre Staeger (ML)
Bernard Tschopp (PLR) remplacé par Kastriot Ramiqi
Michel Zulauf (SOC)

La séance s'est déroulée le 28 avril à la Villa Mounsey, en présence de M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux, que nous remercions pour ses explications.

Le Président ouvre la séance en donnant la parole à M. Wehrli. Ce dernier précise que suite à la séance d'information qui avait eu lieu à Vevey, une question s'était posée au sujet de l'échantillon de l'étude. Tous adultes (y compris les retraités) ont été pris en compte. Seul les moins de 18 ans n'ont pas été retenus puis qu'ils n'ont pas le droit de vote et une connaissance moindre du sujet.

Une autre question se posait au sujet du rôle des 2 mandataires. Les 2 mandataires, qui ont parlés lors de la séance d'information, n'ont pas la mission de défendre l'étude mais d'accompagner les syndics dans leur réflexion. C'est difficile de réfléchir à une fusion à 10, lorsque nous apprenons que 2 villes envisagent de fusionner ensemble. Ce qui explique le rôle important des mandataires.

Un Commissaire estime que la Commission n'a pas la compétence d'amender le rapport. On a voté un crédit. Le chèque a été signé. Le travail a été fait. On prend acte du rapport. Il faut un projet de société, exemple dans le domaine du sport régional.

Les 2 rapports sont excellents. C'est le plus petit dénominateur commun. Le bureau Urbaplan reflète le manque de volonté politique. Il faut se donner les moyens si l'on souhaite la fusion.

Un Commissaire propose de nommer une assemblée constituante. Chaque commune doit avoir le même nombre de délégué au système majoritaire. 8 à 10 par commune. Et à partir de là le travail commence. Une fusion partielle empêche la fusion des 10 communes. La Constituante doit être élue par le peuple.

Un commissaire regrette le manque d'enthousiasme pour la fusion.

Plusieurs scénarios sont possibles. Fusion totale, partiel à 8, gouvernance. Police, culture et SIGE ont déjà été mis en commun. Projetons-nous en avant. Déclenchons un processus. La population doit être interrogée. Par exemple à travers une Initiative dans les communes pour savoir si la population souhaite ou non une fusion. Les politiques sont en retard par rapport au peuple.

M. Werhli déclare que sa position est connue. Il rappelle que 10 conseils communaux étudient l''opportunité de fusion ou de gouvernance. A la page 6 du rapport, on peut voir que toutes les possibilités ont été étudiées.

Les syndics ont passés plusieurs heures à étudier tous les scénarios. Y compris avec 2 communes qui auraient fusionnés au préalable, ce qui donnerait un projet à 8 contre 2.

Aux yeux de M. le Syndic, la fusion à 10 donne du dynamisme à notre région. Il se réjouit du fond culturel riviera et de la sécurité qui sont unique en Suisse. Cette dernière gère l'ensemble des partenaires d'intervention (sauf l'armée).

Il faut aller plus loin, Les vrais enjeux c'est le territoire, les transports, la voirie qui doivent se développer ensemble. 76 collaborations communales existent, mais où est la démocratie ? Si l'on veut aller plus loin, on doit envisager la fusion à l'échelle de la région.

Les gens vivent dans une autre dimension. Même en cas de fusion, l'identité locale est maintenue, exemple Chernex qui reste fort même en faisant partie de la commune de Montreux.

5 communes veulent une gouvernance. Mais ces communes n'ont aucunes frontières communes.

Il faut demander l'avis du peuple pas seulement des élus.

Si l'on part vers une seule Association Intercommunal qui régirait le tout, on peut s'interroger de savoir quelle est la différence avec une fusion. Le rapport existe mais ses conclusions sont décevantes.

Un Commissaire déclare être solidaire des propositions de Monsieur le Syndic. Il y voit le souffle politique qu'il attendait.

Au vote, c'est par 8 oui et un non que le rapport est accepté.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 09/2016 de la Municipalité du 7 avril 2016 au Conseil communal relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera. "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de prendre acte des résultats et conclusions de l'étude, tels que présentés dans le présent rapport, soit en particulier : · la mise en évidence des atouts et des faiblesses de la Riviera au travers du diagnostic régional,

- l'identification de 5 enjeux / axes de développement prioritaires définis par le projet de société pour affirmer le statut de la Riviera comme 2ème agglomération du canton,
- la nécessité pour la Riviera de s'organiser rapidement afin de relever ces enjeux,
- l'absence d'unanimité politique autour d'une fusion à 10, qui rend cette voie irréaliste à court terme pour répondre aux enjeux identifiés,
- la possibilité pour les communes de s'engager dans des fusions partielles,
- la nécessité de mettre en place un mode de gouvernance adapté (avec ou sans fusions partielles), pour répondre aux enjeux et développer une vision stratégique régionale, permettant de "parler d'une seule voix" à l'échelle de la Riviera;

2. de prendre acte qu'au vu de ces résultats, les municipalités de la Riviera estiment nécessaire de développer une politique coordonnée à l'échelle de la Riviera (stratégie régionale), pour faire face aux enjeux relevés dans l'étude; 3. de prendre acte que la municipalité participera aux réflexions régionales sur les modalités de mise en œuvre et les formes de gouvernance appropriées pour atteindre ces objectifs;

4. de prendre acte que la municipalité, en coordination avec les autres municipalités de la Riviera, rendra compte régulièrement au Conseil communal de l'avancement de ces réflexions.

8 oui, 1 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Yves Laurent Kundert (Les Verts)